

keimai

Strong n°2749

Prononciation [ki'-mahee]

[Voir les versets relatifs](#)

Définition

- être couché
 - d'un enfant
 - d'un mort
 - d'une ville située sur une colline
 - de choses posées en quelque lieu, pour lesquelles on peut utiliser « se tenir »
 - de navires, d'un trône, d'une ville, ...
- métaph.
 - être établi (par Dieu), c.à.d destiné, désigné
 - des lois, qui sont faites, déposées
 - mis dans le pouvoir du mal, c.à.d tenu en soumission par le diable

Étymologie

κειμαι - κείμαι

vient d'un verbe primaire

Nature du mot

Verbe

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

